

Mémoire pour les consultations prébudgétaires organisées en prévision du prochain budget fédéral

Par : Centres communautaires
d'alimentation du Canada



community food centres
CANADA good food is just the beginning



centres communautaires d'alimentation
du CANADA la bonne nourriture n'est qu'un début

Recommandations

- **Recommandation 1** : Que le ministre des Finances mette en place des dispositions législatives afin de rendre remboursable le crédit d'impôt pour personnes handicapées.
- **Recommandation 2** : Que le ministre des Finances et le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social étudient la possibilité de créer un crédit d'impôt à l'emploi remboursable.

À propos de Centres communautaires d'alimentation du Canada

Centres communautaires d'alimentation du Canada (CCAC) est un organisme de bienfaisance national qui crée des centres et des programmes communautaires d'alimentation dynamiques dans les quartiers défavorisés et qui utilise l'alimentation pour améliorer la santé des gens, accroître leur sentiment d'appartenance et favoriser la justice sociale.

CCAC appuie actuellement 13 centres communautaires d'alimentation à l'échelle nationale, et 5 autres sont en développement. Nous appuyons également 183 organisations communautaires de sécurité alimentaire au moyen de subventions, de séances de formation, de ressources et d'une conférence annuelle s'inscrivant dans notre initiative Organisations pour la bonne nourriture. Par notre réseau de centres communautaires d'alimentation et d'organisations de promotion d'une bonne alimentation, nous sommes actifs dans 150 collectivités à l'échelle du Canada et dans le tiers des circonscriptions fédérales.

Partout au pays, nos centres communautaires d'alimentation servent des populations aux prises avec d'importantes contraintes financières : en 2019, 75 % des participants vivaient en dessous de la mesure de faible revenu établie par Statistique Canada, et 36 % recevaient de l'aide sociale. Des participants qui touchaient l'aide sociale, 61 % étaient bénéficiaires de mesures de soutien pour personnes handicapées (ce qui représente 22 % de l'ensemble des participants aux centres communautaires d'alimentation).

Contexte

Le Canada cherche à se rétablir de la pandémie de COVID-19, et le gouvernement fédéral devrait trouver une façon de relancer l'économie de manière équitable. La Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté a aidé à sortir plus d'un million de Canadiens de la pauvreté. Ce résultat est largement attribuable à la mise en place de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) et à la bonification du Supplément de revenu garanti destiné aux personnes âgées à faible revenu, deux mesures qui se sont avérées efficaces pour réduire l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Par exemple, l'ACE a donné lieu à une diminution de 30 % de l'insécurité alimentaire grave chez les familles qui ont des enfants¹.

Ces interventions ont renforcé un important filet de sécurité sociale pour les enfants et les personnes âgées du Canada, mais d'autres mesures seront nécessaires pour venir en aide aux Canadiens âgés de 18 à 64 ans qui n'ont pas d'enfant. L'Allocation canadienne pour les travailleurs est un soutien important pour les travailleurs à faible revenu, mais elle ne s'applique pas aux personnes qui ne sont pas à même de travailler, notamment les personnes aux prises avec une invalidité grave ou prolongée.

L'instauration de la Prestation canadienne d'urgence a donné un second souffle à la discussion nationale sur la possibilité d'établir un revenu de base, une initiative qui nécessiterait toutefois d'amorcer des négociations difficiles avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et

d'entamer un processus complexe visant à remplacer toute une toile de mesures de soutien du revenu par un programme unique. Les recommandations présentées ci-dessous évitent ces écueils, et leur application permettrait de réduire la pauvreté et de créer un revenu de base plus important pour tous les Canadiens.

Recommandations de Centres communautaires d'alimentation du Canada pour le budget de 2021

Quelque 2,7 millions de Canadiens vivent avec une invalidité grave ou très grave². Les personnes handicapées sont plus susceptibles d'avoir un revenu faible et d'être sans emploi. En outre, elles sont confrontées à davantage d'obstacles économiques et doivent supporter des coûts plus élevés que les personnes non handicapées, notamment en ce qui concerne les soins médicaux, le transport et les services³.

Le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) est un crédit d'impôt non remboursable qui aider les personnes handicapées et leurs fournisseurs de soins à supporter les coûts d'articles ne pouvant être détaillés liés à un handicap. Pour y être admissible, il faut avoir une invalidité qui est considérée comme grave et prolongée et qui limite de manière considérable l'exécution des activités quotidiennes, et ce, toujours ou la plupart du temps. L'objectif du CIPH est d'assurer l'équité entre les contribuables non handicapés et les contribuables handicapés.

Toutefois, comme le CIPH est non remboursable, il sert uniquement à réduire l'impôt dû, ce qui le rend peu utile aux personnes handicapées qui ont un faible revenu, et qui paient donc peu ou pas d'impôt sur le revenu. Les personnes aux prises avec une invalidité grave sont plus susceptibles d'être sans emploi⁴, et 30 % vivent sous la mesure de faible revenu (comparativement à 23 % chez l'ensemble des personnes handicapées et à 9 % chez les personnes non handicapées)⁵.

Ainsi, le CIPH n'aide pas les personnes qui ont le plus besoin de soutien. De fait, des 2,7 millions de Canadiens vivant avec une invalidité grave ou très grave, seulement 1,2 million d'entre eux demandent le CIPH⁶, ce qui indique qu'un nombre considérable de personnes qui y sont admissibles ne profitent pas du CIPH en tant que crédit non remboursable.

Rendre le CIPH remboursable, comme l'ont proposé le Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie⁷ et le Comité consultatif des personnes handicapées du gouvernement fédéral⁸, fournirait aux Canadiens aux prises avec une invalidité grave et prolongée qui ont un faible revenu une somme pouvant atteindre 1 262,40 \$ par année. Pour une personne célibataire bénéficiaire de mesures de soutien pour personnes handicapées qui vit en Ontario, ce montant représenterait une hausse de 9 % de son revenu.

En se fondant sur la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales de Statistique Canada, le Centre canadien de politiques alternatives a estimé que le coût de la transformation du CIPH en un crédit d'impôt remboursable s'élèverait à 370 millions de dollars⁹.

Il est à noter toutefois que ce montant suppose qu'il n'y aura aucun changement dans les comportements; or, il est probable qu'un plus grand nombre de Canadiens demanderont le CIPH s'il est remboursable. Par conséquent, le coût sera vraisemblablement plus élevé.

Bien que ce coût soit considérable, cette mesure ciblerait certains des Canadiens les plus vulnérables et favoriserait l'atteinte de l'objectif fixé par la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté, soit que tous les Canadiens puissent vivre dans la dignité.

Par conséquent, CCAC recommande que le ministre des Finances mette en place des dispositions législatives afin de rendre remboursable le crédit d'impôt pour personnes handicapées.

En dépit des grands progrès que le gouvernement fédéral a réalisés au chapitre de la réduction de la pauvreté, les adultes célibataires en âge de travailler constituent le seul type de ménage pour lequel les taux de pauvreté augmentent¹⁰. Les adultes célibataires comptent pour 48,1 % des clients de banque alimentaire, bien qu'ils représentent 28,2 % de la population¹¹.

Cette situation est en partie attribuable aux faibles taux provinciaux et territoriaux d'aide sociale. Selon le recensement de 2016, plus de 1,3 million de Canadiens, soit près de 5 % de la population, touchent des prestations d'aide sociale ou de soutien pour personnes handicapées¹². Toutefois, plutôt que d'aider les gens à retourner au travail, l'aide sociale les maintient dans la pauvreté puisque les taux d'aide sont nettement inférieurs au seuil de pauvreté : aucune administration ne verse des prestations qui permettent à une personne de subvenir à ses besoins de base, loin de là. Par exemple, en Ontario, une personne célibataire qui touche des prestations d'aide sociale reçoit 733 \$ par mois¹³; or, le coût moyen du loyer et des services publics pour un appartement muni d'une seule chambre s'élève à 943 \$¹⁴. Dans chaque province et territoire, l'écart entre le revenu obtenu de l'aide sociale et la mesure de faible revenu est si large, atteignant 16 928 \$ par année au Nouveau-Brunswick, que les gens ne peuvent espérer joindre les deux bouts¹⁵. Vivre dans ce genre de situation précaire peut avoir une incidence négative sur la santé physique et mentale, et cette incidence est susceptible de rendre plus difficile le processus de recherche d'emploi.

Bien que l'aide sociale soit un facteur important qui maintient les gens dans la pauvreté et un état d'insécurité alimentaire, près des deux tiers des ménages souffrant d'insécurité alimentaire obtiennent la majeure partie de leur revenu par un salaire¹⁶. Malgré cela, le marché du travail devient de plus en plus incertain. Au cours des dernières décennies, le taux de travail temporaire ou à temps partiel a augmenté¹⁷, et l'économie des plateformes ou à la demande croît de 33 % par année¹⁸.

De fait, bon nombre des secteurs qui ont connu les croissances les plus importantes au cours de la dernière décennie, notamment le commerce au détail, l'hébergement et les services alimentaires, offrent les emplois les moins intéressants en fait de salaire, d'avantages sociaux, d'environnement de travail et d'avancement professionnel¹⁹. En effet, les emplois peu rémunérés tendent à être moins assortis d'avantages sociaux, comme une pension, une couverture en matière de soins médicaux ou dentaires ou bien des congés de maladie payés²⁰.

Un nombre croissant d'adultes en âge de travailler sont retenus dans la pauvreté par des emplois à faible revenu et des taux d'aide sociale insuffisants. Pour réussir à réduire la pauvreté

de 50 % d'ici 2030, la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté devra régler cette situation et fournir un soutien accru aux adultes sans enfants âgés de 18 à 64 ans.

Par conséquent, CCAC recommande que la ministre des Finances et le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social étudient la possibilité de créer un crédit d'impôt à l'emploi remboursable.

Références

¹ Brown E.M. et Tarasuk V., « Money speaks: Reductions in severe food insecurity follow the Canada Child Benefit », *Preventive Medicine*, vol. 129, 2019, p. 1 à 8.

² Statistique Canada, *Sévérité de l'incapacité pour les personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, provinces et territoires*, 2019. Sur Internet :

https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310037501&request_locale=fr

³ Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Éliminer les obstacles : Analyse critique du Crédit d'impôt pour personnes handicapées et du Régime enregistré d'épargne-invalidité*, Ottawa, Ontario, Sénat du Canada, 2018.

⁴ Statistique Canada, *Profil des expériences sur le marché du travail : adultes canadiens de 15 ans et plus ayant une incapacité*, 2012, 2017. Sur Internet : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-654-x/89-654-x2015005-fra.htm>

⁵ Wall K., *Le faible revenu chez les personnes ayant une incapacité au Canada*, Statistique Canada, 2017. Sur Internet : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2017001/article/54854-fra.htm>

⁶ Ministère des Finances Canada, *Rapport sur les dépenses fiscales fédérales : Concepts, estimations et évaluations 2019*, 2019. Sur Internet : <https://www.canada.ca/content/dam/fin/migration/taxexp-depfisc/2019/taxexp-depfisc19-fra.pdf>

⁷ Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Éliminer les obstacles : Analyse critique du Crédit d'impôt pour personnes handicapées et du Régime enregistré d'épargne-invalidité*, Ottawa, Ontario, Sénat du Canada, 2018.

⁸ Comité consultatif des personnes handicapées, *Favoriser l'accès aux mesures fiscales pour les personnes handicapées*, Ottawa, Ontario, Comité consultatif des personnes handicapées, 2019.

⁹ Centre canadien de politiques alternatives, *No Time to Lose: Alternative Federal Budget 2019*, 2018. Sur Internet : <https://www.policyalternatives.ca/afb2019> (en anglais seulement)

¹⁰ Statistique Canada, *Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique*, 2020b. Sur Internet :

https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110013501&request_locale=fr

¹¹ Banques alimentaires Canada, *Bilan-Faim 2019*, Mississauga, Banques alimentaires Canada, 2019. Sur Internet : <https://hungercount.foodbankscanada.ca/index-fr.php>

¹² Statistique Canada, *Tableaux de données, Recensement de 2016, Sources de revenu et impôts (34) et statistiques du revenu (4) pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement, Recensement de 2016 – Données intégrales (100 %)*, 2017. Sur Internet : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/dt-td/Rp-fra.cfm?TABID=2&LANG=F&A=R&APATH=3&DETAIL=0&DIM=0&FL=A&FREE=0&GC=01&GL=1&GID=1159582&GK=1&GRP=1&O=D&PID=110261&PRID=10&PTYPE=109445&S=0&SHOWALL=0&SUB=999&Temporal=2016&THEME=119&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF=&D1=0&D2=0&D3=0&D4=0&D5=0&D6=0>

¹³ Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires de l'Ontario, *Directives du programme Ontario au travail*, 2018. Sur Internet :

https://www.mcscs.gov.on.ca/fr/mcscs/programs/social/directives/ow/9_4_OW_Directives.aspx

¹⁴ Indice du logement locatif canadien, *Coût*, 2020. Sur Internet :

http://www.rentalhousingindex.ca/fr/#cost_cd

¹⁵ Tweddle A. et Aldridge H. *Welfare in Canada, 2018*, Maytree, 2019. Sur Internet :

<https://maytree.com/welfare-in-canada/> (en anglais seulement)

¹⁶ Tarasuk V. et Mitchell A., *Insécurité alimentaire des ménages au Canada, 2017-2018*, Toronto, Research to identify policy options to reduce food insecurity (PROOF), 2020. Sur Internet :

<https://proof.utoronto.ca/> (en anglais seulement)

¹⁷ Chambre des communes, *Emploi précaire : Comprendre l'évolution de la nature du travail au Canada – Rapport du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées*, 2019. Sur Internet :

<https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/HUMA/rapport-19>

¹⁸ Gouvernement du Canada, *Le Canada et le changement de la nature du travail*, Horizons de politiques Canada, 2016. Sur Internet : <https://horizons.gc.ca/fr/2016/05/12/le-canada-et-le-changement-de-la-nature-du-travail/>

¹⁹ Chen W.-H. et Mehdi T., *Évaluation de la qualité des emplois au Canada : une approche multidimensionnelle*, Statistique Canada, 2018. Sur Internet :

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2018412-fra.htm>

²⁰ Mitchell C.M. et Murray J.C., *L'examen portant sur l'évolution des milieux de travail : Un programme pour les droits en milieu de travail*, 2017. Sur Internet : <https://www.ontario.ca/fr/document/rapport-final-sur-lexamen-portant-sur-levolution-des-milieux-de-travail>